

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	49	43

Date de convocation du Comité Syndical
17 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation au siège
17 septembre 2024

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 49
Nombre de suffrages exprimés : 50
Nombre de délégués ayant voté pour : 50
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

**SEANCE DU
23 SEPTEMBRE 2024**

Le 23 septembre 2024 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Trézioux, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Michel DEGOILLE est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, PLUCHART Florence, SAHUT Michel, GRENET Roland, NURY Jacques, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : BURIAS Sylvain, DEGOILLE Michel, DUPONT Christophe, DUTHEIL Bernadette, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, PONCHON Florent.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, VALLEIX Philippe, FABRE Jean-Louis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothee, CALET Didier, PELLETEY Jean-Marc.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal.

Pouvoir(s) :

- M. Stéphane CANUTO donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2024-39 : Validation du bilan annuel du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

VU l'article L. 541-15-1 du Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 qui précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA ;

VU les articles R. 541-41-19 à 28 du Code de l'Environnement ;

VU la délibération n°2021-46 du Comité Syndical en date du 14 décembre 2021 portant validation du PLPDMA ;

Les Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs suivants :

- De prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ;
- D'organiser le transport des déchets et de le limiter en distance et en volume ;
- De valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ;
- D'assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets, sous réserve des règles de confidentialité prévues par la loi, ainsi que sur les mesures destinées à en prévenir ou à en compenser les effets préjudiciables.

Le SBA a ainsi adopté son PLPDMA le 14 décembre 2021 pour une durée de 6 ans.

Souhaitant réaffirmer son engagement pour le développement de l'économie circulaire sur le territoire, le SBA a souhaité intégrer à son PLPDMA des objectifs allant dans ce sens.

Les objectifs principaux sont donc les suivants :

- - 23 kg / an/ hab de déchets ménagers entre 2020 et 2027 dont :
 - - 16 kg/hab/an de déchets alimentaires et végétaux
 - - 3 kg/hab/an de déchets non recyclables
- 67 % de valorisation matière et organique en 2027
- + 10 boucles d'économie circulaire locales

Le PLPDMA comporte 19 actions réparties en 5 axes :

1. Réduire et mieux valoriser les biodéchets
2. Réduire et mieux valoriser les déchets des entreprises
3. Sensibiliser et diriger des actions d'évitement à destination des usagers
4. Poursuivre les démarches éco-exemplaires
5. Actions transversales

Le suivi est réalisé chaque année grâce à 80 indicateurs et grâce à la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES), instance de co-construction, à vocation consultative et prospective, composée de 25 structures du territoire :

- la CCES donne son avis sur le projet ;
- un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année ;
- la CCES évalue le PLPDMA tous les six ans.

Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

Résultats et réalisations 2023, perspectives :

En 2023, des actions phares permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs ont été mises en œuvre :

- Le tri à la source des biodéchets doit être rendu possible pour l'ensemble des usagers fin 2024 (objectif repoussé d'un an dans le STGDO suite au covid) :
 - 75 communes sont équipées en composteur de quartier sur 91 identifiées, soit 36 communes de plus qu'en 2022,
 - 51 colonnes de collecte des déchets alimentaires pour les particuliers ont été - déployées sur 22 communes. D'ici 2025, 34 communes seront équipées grâce à 174 colonnes sur le territoire.
 - La distribution de 50 poules pour 25 familles
 - La distribution de 3 820 composteurs individuels de jardin. Leur mise à disposition gratuite a permis de multiplier par 5 la distribution en 1 an.
- Une nouvelle stratégie d'économie circulaire à destination des acteurs professionnels a été adoptée en début d'année. Des actions sont mises en œuvre pour sensibiliser les entreprises et les inciter à réduire leur production de déchets :
 - La Coop'BTP qui permet de sensibiliser les acteurs du BTP à l'économie circulaire et de mettre en avant les initiatives exemplaires dans ce domaine, a rassemblé 70 personnes 2023,
 - L'écologie Industrielle et Territoriale : déploiement du projet ECO-RES'PEER sur le biopôle Clermont-Limagne en partenariat avec RLV, démarrage d'un nouveau projet sur Plaine Limagne en 2024,
 - La participation du SBA au Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE),
 - Le recrutement d'un chargé de mission « Boucles d'économie circulaire locales » fin 2023.
- Le tri des déchets est accentué grâce, notamment, aux actions suivantes :
 - Ouverture du pôle de valorisation de Combronde, qui s'ajoute à celui de Lezoux : plus d'innovation, plus de flux, huisseries, jardin pédagogique et panneaux photovoltaïques, Chantier d'insertion, etc.
 - Déploiement du système d'incitation au tri du verre « Cliiink ». Une seconde phase est prévue en 2024,
 - Lancement de l'étude « Textiles » à l'échelle du VALTOM. Les résultats sont attendus pour 2024.

- Des projets sont mis en œuvre pour encourager le réemploi et la réutilisation :
 - L'ouverture d'une Tik'bou et d'une matériauthèque sur les pôles de valorisation de Combronde et de Lezoux,
 - La perspective de création de recycleries sur les futurs pôles de valorisation de Riom et de Veyre-Monton. Une étude a été lancée sur ce dernier. Les résultats seront connus en 2024.

- La sensibilisation du grand public reste l'une des actions les plus emblématiques grâce, notamment, aux actions suivantes réalisées en 2023 :
 - Le salon 0 déchet 2023 à Combronde, 200 personnes
 - Les ateliers DIY et la présence des animateurs sur les événements du SBA : 1416 personnes sensibilisées
 - Les animations dans les écoles (2493 élèves, 49 écoles)
 - L'accompagnement des éco-événements (105 événements)
 - L'accompagnement des opérations Nettoyons la nature : 49

Un défi Familles 0 déchet a été réalisé sur 6 mois sur la communauté de communes Entre Dore et Allier à 8 familles et 10 animations ont été réalisées dans ce cadre.

- L'éco-exemplarité des collectivités a été soutenue par le SBA en 2023 grâce à l'accompagnement des services de la communauté d'agglomération RLV pour réduire leurs déchets (diagnostic + mise en place d'actions + ateliers), et à la réalisation de formations au tri et à la prévention pour les services de la communauté de communes de Plaine Limagne.

Analyse des résultats :

La quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés sur le territoire du SBA continue de diminuer en 2023. Nous observons une baisse de 2,8% par rapport à 2022.

-20 kg d'OMr en 3 ans (-10 kg en 2023) mais la base était élevée en 2020 (avec confinement et télétravail) / -14 kg en 4 ans (par rapport à 2019) avec l'extension des consignes de tri et le détournement des biodéchets.

La valorisation matière et organique est de 55,7% en 2023 et a augmenté de 6% en 3 ans. Il reste néanmoins de gros efforts à fournir pour atteindre l'objectif de 67% en 2027.

Avis de la CCES du 17 juin 2024 :

L'avis des membres de la CCES est positif.

Des évolutions positives sont constatées sur le territoire, notamment concernant le tri et la valorisation des biodéchets.

Les actions réalisées ou en cours sont cohérentes avec les objectifs fixés.

Il faut encore mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et notamment le jeune public, les industriels et les élus locaux.

Il est également nécessaire de travailler sur la question des textiles en développant par exemple le nombre de points de collecte.

Les objectifs à 2027 ont été fixés par rapport à l'année 2020. Certains objectifs paraissent aujourd'hui trop ambitieux (DMA), d'autres pas assez (biodéchets) et certains paraissent pertinents (emballages).

Pour rappel, la CCES avait voté, en 2022, une révision éventuelle des objectifs en 2025 (à mi-parcours) avec la réalisation d'une nouvelle caractérisation.

Il est proposé à l'assemblée de prendre acte et de valider le bilan annuel 2023 du PLPDMA.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : PREND ACTE ET VALIDE le bilan annuel du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN

A blue ink signature of Lionel Chauvin is written over a circular official stamp. The stamp contains the text: "SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES RESIDUS DU BOIS DE L'AUMONE" around the perimeter and a small star at the bottom.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20240923-DEL2024-39-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024